

**Consentement du titulaire d'une charge ou du créancier hypothécaire
(Clause 25 (1) (b) ou paragraphe 82 (3) du Règl. de l'Ont. 43/96 pris en
application de la *Loi sur l'enregistrement des actes*)**

Dans l'affaire d'un plan de lotissement du (d'une partie du)
lot de la concession
du canton de
du comté de
(ou selon le cas) préparé par,

(Nom)

un arpenteur de l'Ontario, le (Date).....
Je (ou nous)
de (ville).....,
de (province, etc.).....
.....

le ou les créanciers hypothécaires ou le ou les titulaires d'une charge en vertu
d'une hypothèque (ou d'une charge) enregistrée sous le n°
consentent à enregistrer le plan de lotissement mentionné ci-dessus.

Le 20.....

.....

(Signature du ou des créanciers
hypothécaires ou du ou des titulaires d'une charge)

(Si le titulaire de la charge ou le créancier hypothécaire est une personne
morale, écrire en caractères d'imprimerie le nom et le poste des personnes qui
signent en son nom.)

(Si le titulaire de la charge ou le créancier hypothécaire est une personne
morale, apposer le sceau de la société ou ajouter une déclaration indiquant que
le signataire a l'autorité de lier la société.)